



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE CONTES**

**Décision n° 2024-06-01**

OBJET :

**Voyage annuel 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration, légalement convoqué s'est réuni à la Maison Ollivier, en séance publique, sous la présidence de Madame Nicole COLOMBO, Vice-Présidente.

**Etaient présents** : COLOMBO Nicole, Vice-Présidente, AKEB Kader, EZINGEARD Nadine, VANNUCCI Malika, REBERAC Dominique, BOCQUET Maria, COUDON Christiane,

**Etaient représentait** : TUJAGUE Francis, Président, IRLES Fabienne, CELESCHI Dominique

**Absents excusés** : ANGELOZZI Alice, ALUNNI Charles, RAYBAUT Annie

Le Quorum est atteint.

Mme Nadine EZINGEARD a été nommée secrétaire de séance.

La Vice-Présidente expose au conseil les modalités de prise en charge financière du Voyage annuel de 5 jours qui se déroulera du 19 au 23 mai 2025 sur le Canal du Midi.

Le coût prévisionnel de celui-ci est de 683 euros par personne pour 45 participants, soit un bus.

Les inscriptions, au-delà de ce nombre, seront mises sur liste d'attente en attendant de remplir un deuxième bus de 45 personnes.

La Vice-Présidente propose que la participation de chacune des personnes qui s'inscrivent à ce voyage soit fixée à 600 euros et à 683 euros pour les personnes extérieures. Elle propose également que le Centre Communal d'Action Sociale prenne en charge la différence.

**Le conseil d'administration,  
Où l'exposé de la Vice-Présidente,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de fixer la participation individuelle au voyage annuel de 5 jours, du 19 au 23 mai 2025 sur le Canal du Midi à 600 euros et à 683 euros pour les personnes extérieures,

DECIDE que le Centre Communal d'Action Sociale prendra en charge la différence entre le coût réel et le tarif appliqué, soit 83 euros par personne.

Les sommes perçues seront versées sur l'article 706 et les crédits nécessaires seront imputés sur l'article 6248 du budget 2025.

*Nombre de membres en exercice : 13*

*Nombre de présents : 7*

*Nombre de votants : 10*

*Pour : 10*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260600366-20240617-2024-06-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024  
Publication : 27/06/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance,  
Nadine EZINGEARD

La Vice-Présidente,  
Nicole COLOMBO

Le Président, Francis tujague